

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

Vol. L

LÉVIS - SEPTEMBRE 1944

No 9

---

---

### LES OFFICIERS DE MONTCALM MARIÉS AU CANADA

---

#### *Troupes de la marine et troupes régulières*

On est souvent porté à confondre les troupes de la marine ou, plus exactement, les troupes du détachement de la marine, avec les troupes régulières françaises qu'on appelait troupes de terre.

Les troupes du détachement de la marine furent créées dès les dernières années du dix-septième siècle pour servir au Canada. A l'origine, les officiers furent presque tous choisis en France. Quant aux soldats on les recrutait indifféremment en France et dans la colonie. On y admettait même des étrangers et plusieurs Allemands servirent dans ces troupes. En 1757, sept Allemands, soldats dans les troupes de la marine, furent fusillés pour crime de désertion.

Mais, peu à peu, les jeunes Canadiens, fils de famille, manifestèrent le désir de servir comme officiers dans les troupes de la marine, et à la fin du régime français les trois quarts des officiers de ce corps étaient nés dans la Nouvelle-France. Ces officiers devinrent même une aristocratie dans la colonie. Tous les fils du premier gouverneur de Vaudreuil commencèrent par servir dans les troupes de la marine. Les dix frères Hertel eurent des commissions d'officiers dans ces troupes. Le roi, pour aider ses sujets canadiens, accor-

daît des commissions de cadets ou d'officiers à des enfants de dix à douze ans. Ne voit-on pas un des fils du gouverneur de Vaudreuil devenir officier à l'âge de six ans!

Les troupes de la marine étaient improprement désignées en ce sens qu'elles étaient des troupes de terre et non de mer. On leur donnait le nom de troupes de la marine parce qu'elles dépendaient du département de la marine qui, comme on le sait, avait l'administration de la Nouvelle-France.

Les troupes régulières françaises ne servirent dans la Nouvelle-France que de 1755 à 1760. Elles étaient composées de différents bataillons des régiments de la Reine, de Languedoc, de Guyenne, de Béarn, de la Sarre, etc.

Quelques Canadiens, trois ou quatre au plus, servirent comme officiers dans les troupes régulières. Citons parmi ces privilégiés le chevalier de Lanaudière qui suivit le régiment de la Sarre en France mais revint bientôt au pays.

Il est triste d'avoir à le constater mais il faut bien l'avouer, il y eut antagonisme entre les troupes de la marine et les troupes régulières tout le temps du séjour de ces dernières dans la Nouvelle-France. Soldats de France et soldats du Canada faisaient assez bon ménage. Quelques centaines de soldats de Dieskau et de Montcalm épousèrent même des Canadiennes et s'établirent dans le pays. Mais les officiers français se croyaient bien supérieurs aux officiers des troupes de la marine et ne cachaient pas assez leur dédain, leurs critiques et, ajoutons-le, leur jalousie. De là, des conflits, des rivalités, des récriminations qui, souvent, empêchèrent les chefs militaires de la colonie de donner tout l'effort nécessaire pour sauver le pays de l'invasion anglaise. Le dernier gouverneur de Vaudreuil, canadien de cœur et d'âme, tentait de tenir la balance égale entre les troupes de la marine et les troupes régulières. Mais, comme le dit quelque part le commissaire des guerres Doreil, il avait le défaut d'être Canadien. Ce même commissaire Doreil n'ac-

cuse-t-il pas M. de Vaudreuil de n'avoir pas envoyé suffisamment de troupes au marquis de Montcalm à Carillon dans le but de diminuer la gloire de l'armée régulière française?

Ne diminuons pas la gloire des officiers des régiments français qui servirent au Canada de 1755 à 1760. Bon nombre d'officiers et de soldats de ces troupes d'élite versèrent leur sang sur le sol canadien. Glorifions aussi les officiers et soldats des troupes de la marine. Ils n'avaient peut-être pas le vernis des officiers français mais, sous le rapport de la bravoure, de l'endurance, de la manière de faire la guerre dans les immenses forêts de notre territoire, ils ne leur étaient pas inférieurs. Loin de là.

#### *Le mariage des officiers de Montcalm*

Le baron Dieskau ne s'était pas opposé aux mariages des officiers des troupes de terre. Il est bon d'ajouter que ce général allemand, envoyé ici on ne sait par quelle influence, ne fut pas assez longtemps parmi nous pour s'occuper de ces questions qui, après tout, n'étaient pas d'ordre militaire.

Mais son successeur, le marquis de Montcalm, était plus soucieux de l'avenir et de l'honneur de ses officiers. Ne voit-on pas quelque part qu'il se donna beaucoup de soucis pour sauver l'honneur d'un de ses officiers qui avait perdu une somme importante au jeu et était incapable de la rembourser. C'est par son entremise que le commandant du régiment dans lequel servait le jeune étourdi trouva la somme requise et la remit au joueur intéressé.

Montcalm empêcha quelques-uns de ses subalternes de conclure des mésalliances et ses lettres nous montrent avec quel déplaisir il voyait ses officiers nobles épouser des roturières.

Sir Thomas Chapais cite un mémoire de Montcalm à M. d'Argenson, ministre de la guerre, où il écrit :

“J’ai trouvé de la disposition dans nos officiers à faire de mauvais mariages, qui n’étaient pas plus avantageux pour l’intérêt politique de la colonie que pour celui du Roi même. M. de Vaudreuil m’avait paru les favoriser; il est entouré de parents de petite extraction. J’ai remis à cette occasion à monsieur le marquis de Vaudreuil un mémoire. Il a paru approuver ma façon de penser. Les difficultés que j’ai faites pour accorder les permissions ont empêché le mariage de deux jeunes lieutenants mineurs et en puissance de père qui ne consultaient que leur passion et ont arrêté beaucoup de pareils projets. Je n’ai accordé la permission qu’à M. de Parfourru, capitaine au régiment de Languedoc, qui a fait un mariage médiocre, mais auquel son père l’avait autorisé, et au chevalier de Douglas, capitaine au même régiment, qui a épousé une demoiselle de condition, très bien apparentée dans la colonie, ayant une fortune honnête” (1).

Montcalm, malgré le déplaisir que lui causait le mariage de ses officiers avec des Canadiennes, assista au mariage de M. d’Aubrespy de Lafarelle, capitaine au régiment de Béarn, avec Marie-Louise Dagneau Douville, à Montréal, le 25 avril 1759. Il signe l’acte de mariage avec le chevalier de Lévis et plusieurs officiers, entr’autres MM. Dalquier, Barraute, Saint-Blin, Montgay, Monredon, Malartic, Lacorne Saint-Luc, Figuier, Mazerac, le chevalier Raymond, etc, etc.

### *Montcalm et les mariages de soldats*

Montcalm ne favorisait pas le mariage des officiers sous ses ordres avec des Canadiennes. Il avait ses raisons et ses instructions là-dessus étaient formelles. D’ailleurs, les mêmes restrictions existent encore dans presque toutes les armées du monde. Les officiers ne peuvent se marier sans la permission de leurs supérieurs.

Si Montcalm n’était pas beaucoup favorable aux mariages de ses officiers, il n’en était pas de même pour les

(1) Sir Thomas Chapais, *Le Marquis de Montcalm*, p. 185.

soldats des troupes régulières. Non seulement il encourageait les soldats à se marier avec les filles du pays mais il proposa au ministre d'accorder une aide pécuniaire aux soldats mariés avec des Canadiennes qui, après leur licenciement, s'établiraient dans la Nouvelle-France.

C'est une lettre de l'illustre soldat citée par sir Thomas Chapais dans son ouvrage *Le marquis de Montcalm*, qui nous fait connaître cette suggestion utile au pays :

“J'ai cru que je ne pourrais rien faire de mieux dans l'intérêt du royaume et de la colonie que de favoriser les mariages des soldats. Aussi l'hiver de 1755 à 1756, il n'y eut que sept mariages de soldats, et celui-ci quatre-vingts. Je prends la liberté de vous représenter que lorsque le Roi retirera ses troupes du Canada, il faudrait que Sa Majesté donnât une petite gratification à tous les soldats qui voudraient s'y établir et se marier... Nous en laisserons la plus grande partie. Ce serait d'excellents colons, de braves défenseurs de la Nouvelle-France.”

Sir Thomas Chapais remarque ici que la suggestion du marquis de Montcalm était la continuation de la politique inaugurée par l'intendant Talon en aidant si énergiquement aux soldats du régiment de Carignan à se faire colons dans notre pays.

Montcalm dit que dans l'hiver de 1755-1756 sept soldats se marièrent ici et que dans l'hiver suivant (1756-1757) quatre-vingts autres firent de même. Les hivers de 1757-1758 et de 1758-1759 furent encore plus de mariages de soldats réguliers de France. Est-il possible de relever ces mariages dans les registres de Montréal, Québec, Trois-Rivières et des anciennes paroisses rurales? Nous le croyons du moins pour la plus grande partie. Ce travail ne vaudrait-il pas la peine d'être entrepris? Que de familles canadiennes seraient fières et heureuses d'apprendre que leur premier ancêtre établi au pays était un soldat des valeureux régi-

ments de La Sarre, de Royal-Roussillon, de la Reine, de Guyenne, etc, etc!

*Combien se marièrent ici*

L'erreur commise au sujet des officiers des troupes du détachement de la marine et celles de terre, c'est-à-dire les troupes commandées par Dieskau puis par Montcalm, en a amené une autre. On a écrit et répété souvent qu'un bon nombre des officiers des régiments de Dieskau et de Montcalm avaient épousé des Canadiennes.

Comme nous venons de le dire, les officiers des troupes de la marine étaient presque tous d'origine canadienne. La plupart n'avaient jamais mis les pieds en France. C'est donc ici qu'ils se mariaient.

Quant aux officiers des régiments de Dieskau et de Montcalm, c'est-à-dire la Reine, Béarn, Guyenne, Languedoc, Berry, Royal-Roussillon, etc, combien se marièrent dans la Nouvelle-France? Après de longues et minutieuses recherches dans les registres de l'état civil, les greffes de notaires et les autres sources à notre disposition, nous croyons pouvoir affirmer que moins de vingt officiers des troupes de terre se marièrent ici. Il ne faut pas oublier que les troupes de terre arrivées dans le pays en 1755, 1756 et 1757, en repartirent en 1759 et en 1760 au plus tard.

Essayons de relever les mariages des officiers de Dieskau et de Montcalm avec des Canadiennes.

*François-Joseph Germain*

François-Joseph Germain fut le premier officier des troupes de terre ou régulières à succomber aux charmes des Canadiennes. Capitaine dans le régiment de la Reine, il débarqua à Québec à l'été de 1755. Son régiment fut immédiatement dirigé sur Montréal. Le capitaine Germain ne tarda pas à connaître Agnès Lemoyne de Longueuil, la plus

jeune fille du deuxième baron de Longueuil. Les jeunes gens se plurent dès leur première rencontre et comme le baron de Dieskau ne mettait aucune opposition aux mariages des officiers de ses régiments, la bénédiction nuptiale leur fut donnée à Montréal, le 11 décembre 1755.

Dans sa lettre du 12 février 1756, M. Doreil écrivait au ministre :

“Je ne dois pas vous laisser ignorer, Monseigneur, que trois officiers de nos bataillons se sont mariés à Montréal en décembre dernier. Le premier est M. de Germain, capitaine du régiment de la Reine, le second M. de Baraute, capitaine du régiment de Béarn, et le troisième M. de Figuiery, capitaine en second au même bataillon. Plusieurs soldats demandent même permission. On les a accordées à quelques-uns.”

M. Germain avait déjà certains états de services lorsqu'il passa dans la Nouvelle-France puisque dès 1756 le roi lui accordait la croix de Saint-Louis. Le roi informait le marquis de Montcalm de cette bonne nouvelle par une lettre du 20 mars 1756.

Officier d'infanterie, M. Germain servit ici plutôt comme ingénieur. En octobre 1758, le marquis de Montcalm l'envoya au fort Saint-Frédéric pour aider M. de Lusignan, commandant de ce fort, à le mettre en meilleur état de défense. Plus de 2,000 miliciens des gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières furent mis sous les ordres de M. Germain pour ces travaux qu'on termina en moins d'un mois.

Le chevalier de Lévis, qui visita le fort Saint-Frédéric tard à l'automne de 1758 pour se rendre compte des travaux, note dans son *Journal*: “Le sieur Germain a fait exécuter ce travail avec la plus grande activité”.

M. Germain servit dans la Nouvelle-France jusqu'à la fin du régime français. Après la capitulation de Montréal,

il s'embarqua pour la France avec sa femme et sa fille Marie-Dauphine, âgée de quelques mois. Trois autres enfants étaient nés du mariage de M. Germain et de mademoiselle Lemoyne de Longueuil mais ils étaient décédés en bas âge.

En France, M. Germain continua à servir dans l'armée et ses talents et son zèle lui permirent d'occuper de beaux postes. On sait qu'il fut commandant ou gouverneur de Port-Louis et de Lorient.

Fils d'un doyen des conseillers à la Chambre des Comptes, M. Germain était, croyons-nous, originaire de Montpellier, dans le Bas-Languedoc. Il jouissait à coup sûr d'une certaine influence à la Cour puisqu'il fut créé baron quelques années après son retour de la campagne du Canada.

Le baron et la baronne de Germain vécurent leurs dernières années à Paris.

M. Aubert de Gaspé, allié à la famille de Longueuil, parle à deux ou trois reprises dans ses *Mémoires* de la baronne de Germain. Il faut lire le récit du vieil auteur de la rentrée de petits Canadiens habillés à la mode anglaise dans les salons de la baronne de Germain. C'est là une des pages les mieux réussies des *Mémoires*.

*Acte de mariage de Joseph Germain (Montréal,  
11 décembre 1755)*

“Le onze décembre mil sept Cent Cinquante et Cinq, apres la publication d'un ban vue la dispense des deux autres et du temp (sic) de Lavent (sic) accordée par Mre Louis normant grand vicaire de Mgr leveque de québec, Je Sous-signé faisant les fonctions curiales, ayant pris le mutuel consentement par paroles de present M<sup>r</sup> Joseph germain ecuyer Capitaine au regiment d'infanterie de la reine agé de trente Six ans fils de Mr françois germain doyen des conseillers et correcteurs à la chambre des comptes aides et finances de montpellier et de dame dauphine de petit ses pere et mère de

la paroisse de notre dame des tables de la ville et diocese de Montpellier d'une part et d'aussy presente dem<sup>le</sup> agnes le moine de longueil (sic) agée de dix sept ans fille de feu Messire charles Le moine Baron de longueil (sic) gouverneur des villes et gouvernement de Montreal chevalier de lordre Militaire de S<sup>t</sup> Louis et de defunte dame charlotte degouay degray (sic) ses pere et mere de cette paroisse d'autre part les ay marié Selon les regles et Coutumes observées en la Ste eglise en presence de Messire Jean george (?) de roquemaure ecuyer chevalier de lordre militaire de St louis lieutenant Colonel du regiment de la reine, de Mr antoine paschalis chevalier de lordre militaire de St. louis cap<sup>ne</sup> aud. regiment de Mr. Joseph le moine ecuyer S<sup>t</sup> de longueil (sic) officier d'infanterie de Mr Jean françois charly officier d'infanterie et de plusieurs autres parens et amis des parties qui ont Signe. Germain — Jaques longueil — Roquemaure — Longueil maiziere — Catherine Longueil — agathe Longueil — Longueil — Pascalis — Belma (sic) — charly — Deatzvic (sic).

*Jean-Pierre Bachoie de Barraute*

Tout comme le capitaine Germain, du régiment de la Reine, le capitaine Bachoie de Barraute, du régiment de Béarn, ne résista pas longtemps aux charmes des Canadiennes. Le 15 décembre 1755, quatre jours après le mariage de M. Germain, il épousait dans l'église paroissiale de Montréal Marie-Anne-Marguerite Soumande, veuve du brave Villiers de Jumonville, tué par le parti commandé par Washington, le futur fondateur des États-Unis, le 28 mai 1754. La veuve Jumonville se doutait-elle alors que sa seconde union aurait le même sort tragique que la première?

M. de Barraute né à Charlemont, diocèse de Namur, vers 1723, était arrivé ici avec son régiment en 1755.

A la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre, 1759, M. de Barraute fut blessé mais sa forte constitution lui permit de reprendre le service quelques semaines plus tard.

M. le chevalier de Lévis, après la campagne de 1759, demanda une pension pour M. de Barraute. "Barraute, disait-il au ministre, capitaine, premier factionnaire, sert depuis vingt-six ans, blessé à l'affaire du 13 septembre".

A la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760, M. de Barraute se battit vaillamment à la tête de sa compagnie. Il se tira de ce rude combat sans une égratignure.

Le 12 mai 1760, dans une escarmouche, M. de Barraute fut blessé à la tête d'un éclat de bombe et transporté à l'Hôpital général de Québec. Le surlendemain, 14 mai, le chevalier de Lévis donnait des nouvelles du blessé au gouverneur de Vaudreuil, son allié par sa femme. "M. Barod (Barraute) va assez bien de sa blessure. Il n'y a point d'accident". Il se trompait car M. de Barraute décéda le 20 mai.

Le 23 mai 1760, M. de Malartic annonçait sa mort à M. de Lévis dans les termes suivants: "Barraute que nous croyions aller à merveille est mort avant-hier au matin; on avait été obligé de le trépaner. Après sa mort on lui a ouvert la tête; les chirurgiens disent que c'était une blessure incurable".

Madame Barraute restait sans ressource avec deux filles, l'une de son premier mariage et l'autre de sa seconde union.

Le 28 juin 1760, le chevalier de Lévis écrivait au maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre: "Le sieur Barraute, premier capitaine au régiment de Béarn, mort de ses blessures reçues à Québec cette année, laisse une femme et une fille, laquelle (madame Barraute) avait épousé en premières noces M. de Jumonville, officier de la colonie, tué au commencement de la guerre, dont elle a aussi une fille. Cette dame reste sans biens avec ses deux enfants. J'espère que vous voudrez bien lui accorder votre protection et deux places à Saint-Cyr pour ses deux filles. Elle est petite-fille de M. de Vaudreuil".

Le même jour, M. de Lévis écrivait à M. Berryer, ministre de la marine: "Je joins mes sollicitations à celles de M. le marquis de Vaudreuil en faveur de madame Barraute, veuve anciennement de M. de Jumonville, officier de la colonie, tué au commencement de la guerre, dont elle a une fille; elle avait épousé en seconde nocés le sieur Barraute, premier capitaine au régiment de Béarn, homme de condition, dont elle a une fille. Il vient de mourir de ses blessures. Cette veuve est sans biens, chargée de ses deux filles. Je vous serai particulièrement obligé de ce que vous voudrez bien faire pour elle et de lui procurer une pension et places à Saint-Cyr pour ses filles".

L'intervention du marquis de Vaudreuil et du chevalier de Lévis eut un bon effet et madame de Barraute obtint une pension. En avril 1761, le duc de Choiseul, successeur de M. Berryer, était heureux d'informer le chevalier de Lévis que le roi accordait une pension de deux cents livres à madame de Barraute. Et, un peu plus tard, les deux filles de madame de Barraute obtinrent leur entrée à Saint-Cyr. Il est probable que madame de Barraute suivit ses filles en France puisque nous n'en voyons plus mention dans notre pays.

*Acte de mariage de Jean-Pierre Bachoué de Barraute  
(Montréal, 15 décembre 1755)*

"Le quinze decembre mil sept cent cinquante et cinq vue la dispense de trois bans et du tems de l'avent accordée par Monseigneur léveque de québec, je Sousigné faisant les fonctions curiales, ayant pris le mutuel consentement par paroles de present Jean pierre *Bachoué de Barotte* (sic) chevalier de lordre militaire de St. louis capitaine dans le regiment dinfanterie de Bearn agé de trente deux ans fils de feu Mr antoine Bachoué (sic) de Barante ecuyer chevalier de l'ordre militaire de St. louis capitaine au regiment de Bearn et de Dame Marguerite haine ses pere et mere de la paroisse de charlemont dioceze de namur d'une part et d'aussy presente dame anne Marguerite Soumande veuve de

mr Coulon ecuyer Sr de Jumonville enseigne d'infanterie agée de vint et sept ans fille de feu Mr Jean pascal Soumande negociant et de defunte Dame Marguerite le verrier ses pere et mere de cette paroisse d'autre part, les ay marié selon les regles et Coutumes observées en la Ste eglise en presence de haut et puissant Seigneur pierre de rigaud ecuyer seigneur de vaudreuil et autres lieux chevalier de l'ordre militaire de St. louis gouverneur general de toute la nouvelle france, de dame defleury de lagorgendière epouse dud seigneur de vaudreuil ayeule de lépouse, de Mr francois le verrier chevalier de lordre militaire de St. louis capitaine d'infanterie son oncle, de M. andré Doreil ecuyer conseiller du roy commissaire provincial des guerres au département de provence et ordonateur a la suite des troupes françaises servant en Canada, de Mr Jean Dalquier de Serriau (sic) ecuyer chevalier de l'ordre militaire de St. louis capitaine des grenadiers au regiment de Bearn, de Mr Jean Joseph de Montgay ecuyer chevalier de l'ordre militaire de St. louis capitaine au regiment de Bearn ont signé. Bachoué de Barraute — Dalquier — Anne-Marguerite Soumande -- de Montgay — Vaudreuil — Leverrier — Malartic — Henry — Vaudreuil — Doreil — Péan — Déat, vic.

*Etienne-Guillaume de Figuery*

Etienne-Guillaume de Figuery était capitaine au régiment de Béarn. Comme ses frères d'armes, MM. Germain et de Barraute, M. de Figuery décida, quelques mois après son arrivée au pays, d'unir sa destinée à une Canadienne. Il épousa à Montréal, le 28 décembre 1755, Marie-Joseph Gamelin, fille du riche négociant Ignace Gamelin et de Marie-Louise Dufros de la Gemmeraye.

A l'automne de 1759, M. de Figuery, prisonnier de guerre des Anglais à Québec, était à la veille de s'embarquer pour la France avec les troupes françaises. Sa jeune femme était à Montréal et l'officier français aurait bien voulu la voir avant de partir. Il se risqua à demander un sauf-conduit au général Robert Monckton pour aller faire ses adieux

à sa femme. Les Anglais ne faisaient pas la guerre de la même façon que les Allemands de nos jours. Ils se battaient bravement et énergiquement mais, une fois l'engagement fini, ils se conduisaient en gentilshommes avec leurs ennemis. Monckton accorda la permission demandée. Un compagnon d'armes de M. Figury, M. de Braux, était à peu près dans le même cas que lui. Il avait d'importantes affaires à régler à Montréal. Tous deux se rendirent donc dans la métropole et revinrent à Québec en octobre pour s'embarquer sur les navires mis à la disposition des prisonniers de guerre pour leur retour en France (1).

*Acte de mariage d'Etienne-Guillaume de Figury  
(Montréal, 28 décembre 1755)*

“Le vint huit decembre mil sept cent cinquante et cinq apres la publication d'un ban, vue la dispense des deux autres et du tems prohibé accordée par M<sup>re</sup> louis normant grand vicaire de Mgr léveque de Québec, Je soussigné faisant les fonctions curiales, ayant pris le mutuel consentement par paroles de present Sr etienne guillaume de figury (sic) ecuyer capitaine au regiment de Bearn agé de trente et un an fils de M<sup>r</sup> guillaume de figury (sic) ecuyer ancien mousquetaire et de dame claire de pages de vessierres (sic) ses pere et mere de la paroisse de St Sauveur de Castel Sarrazin dioceze de Montauban d'une part, et daussy presente dem<sup>le</sup> marie Joseph gamelin agée de dix neuf ans fille de S<sup>r</sup> Ignace gamelin negociant et de dam<sup>le</sup> Marie louise dufrot (sic) de la gemeraye ses pere et mere de cette paroisse d'autre part les ay marié Selon les regles et Coutumes observées en la Ste eglise en presence de M<sup>r</sup> andré doreil ecuyer conseiller du roy commissaire provincial des guerres au département de provence ordonateur a la suite des troupes françaises venues en Canada, de Mr Jean dalquier ecuyer capitaine des grenadiers au regiment de Bearn, de Mr Ignace gamelin pere de lepouse de Mr rené gauthier ecuyer seigneur de varenes (sic) son oncle et de plusieurs autres pa-

---

(1) *Collection Lévis. Lettres et pièces militaires*, pp. 263 et 267.

rens et amis des parties qui ont signé — figuiery Capt au regmt de bearn — mr joseph gamelin — Doreil — dalquier — Ignace gamlin (sic) — Louise gamelin — DeVarenne — Lanctteh (sic) — Soluignac (sic) (?) — Devarenne — Lemoine — elisabeth gamelin — Gamelin Lagemerai — Malhiot — hery — Nouchet — Deatz vic.

*Joseph Durand?*

Est-il certain que Joseph Durand, sous-lieutenant des grenadiers au régiment de la Reine, se maria dans la Nouvelle-France?

Mgr Tanguay et ceux qui l'ont suivi n'ont-ils pas trop supposé en affirmant que le Joseph Durand qui se maria à l'Islet, le 7 février 1757, avec Marie-Joseph Pelletier, était le sous-lieutenant Joseph Durand, du régiment de la Reine? Citons l'acte de mariage même tiré des registres de L'Islet:

“L'an mil sept cent cinquante-sept, le septième de février après la publication de trois bans de mariage entre Joseph Durant d'une part et Marie-Joseph Pelletier veuve de Charles Gagnon d'autre part. J'ai soussigné, sous le bon plaisir de Messire Joseph Romain Dolbec, reçu leur mutuel consentement de mariage, et leur ai donné la bénédiction nuptiale en présence de la part de l'époux du Sr Joseph Couillard écuyer Sr des Ecas Étienne Caron, et de la part de l'épouse des Srs Lessard Pelletier, le capitaine Fortin, desquels quelques-uns ont signé avec nous. Joseph Couillard — Jean Fortin — Lessard — Pelletier — P. Verreault Ptre.”

Des Joseph Durand au Canada, c'est un peu comme les Joseph Prud'homme en France, il y en a un peu partout. L'acte de mariage ne donne aucune information sur l'identité de Joseph Durand. Jusqu'à preuve du contraire, nous avons donc le droit de douter du mariage du sous-lieutenant Durant avec une Canadienne.

*Pierre-Philippe d'Aubrespy de Lafarelle*

M. d'Aubrespy de Lafarelle, plutôt connu sous le seul nom d'Aubrespy, était capitaine au régiment de Béarn.

Arrivé ici en 1755, il connut l'année suivante Marie-Louise Dagneau, fille d'Alexandre Dagneau Douville et l'épousa, à Montréal, le 23 avril 1757.

Les lettres sont parfois très indiscretes. C'est M. de Bourlamaque, dans une lettre au chevalier de Lévis du 3 septembre 1757, qui nous apprend que madame d'Aubrespy était jolie. Il écrivait :

“S'il y a lieu d'envoyer d'avance d'Aubrespy soit pour mener les convalescents ou autres, recommandez-le à Malar-tic. Sa femme va changer d'établissement; elle est jolie, demande et facilite les choses de bonne grâce et cela touche les généraux.”

*Acte de mariage de M. d'Aubrespy de Lafarelle*  
(Montréal, 23 avril 1759)

“Le vingt trois avril mil sept cent cinquante neuf apres la publication d'un banc sans empeschement ni opposition, vû la dispense des deux autres accordée par Mre Estienne Montgolfier grand vicaire de Mgr L'evesque de Quebec, je sousigné ptre du Seminaire S' Sulpice Licentier en Theologie de la faculté de Paris, deputed a ce sujet par Mre Antoine Deat faisant les fonctions Curiales en cette paroisse, ayant pris le mutuel consentement par paroles de present Pierre Philippe Daubrespy Ecuyer Sr Dela farelle agé de trente quatre ans chevalier de l'ordre Royal et militaire de St Louis capitaine au regiment de Bearn fils du Sr Claude Daubrespy Ecuyer chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis ancien commandant de Bataillon, et de Dame Catherine Lafarelle Ses pere et mere de la paroisse de Notre Dame de la ville et diocese de Montpellier d'une part: et d'aussi pre-

sente Damoiselle Marie Louise Dagneau Douville agée de vingt cinq ans fille de Sr Alexandre Dagneau Douville Ecuyer capitaine de la Marine et de Marie Devilliers Ses pere et mere de cette paroisse les ai marié selon les regles et coutumes observées en la Ste eglise en presence de haut et puissant Seigneur Joseph DeMontcalm gozon commandant general des troupes duroy dans la nouvelle france, marquis de St Veran (sic) Baron de *Cabriac* (sic) et des etats du Jerodan (sic) &tc. de Mr francois garton De Levis chevalier de lordre royal et militaire de St Louis Brigadier des armées du Roy, grand Baillif de Villars la montagne chambellan de Sa Majesté Le Roy de Pologne et du duc Lorraine, de Jean Dalquier De Serriau chevalier de S<sup>t</sup> Louis capitaine des grenadiers commandant du regiment de Bearn, de mr Jean pierre *Bachoue de Barantte* (sic) chevalier de St Louis capitaine au regiment de Bearn, de Pierre Marie Joseph Ecuyer Sr De S<sup>t</sup> Blain officier des troupes de la marine du Sr Louis prudhom oncle delepouse et de plusieurs autres parents et amys de l'un et l'autre part qui ont tous Signé avec l'époux et lepouse. — marie louise douville — D'aubrespy Delafarelle — veuve Villiers — montcalm -- le chev. de Levis — dalquier — Barrante — L. Prudhomme — S<sup>t</sup> Blain — Montgay — monredon — malartic — Lacomne Stluc — figuier — mazerac — chDe Raymond — Cusson — Jollivet ptre."

*Antoine-Joseph de Bellot*

Antoine-Joseph de Bellot, capitaine au régiment de Guyenne, était originaire de la paroisse de Barbezieux, diocèse de Saintes. Son père, François de Bellot, est qualifié de seigneur de Segouzac.

Le capitaine de Bellot, arrivé ici en 1755, connut presque aussitôt Charlotte-Marguerite de Ramezay, fille du major de la ville et gouvernement de Québec, celui-là même qui rendit Québec aux Anglais le 18 septembre 1759. Mais mademoiselle de Ramezay était encore mineure, et ce n'est que

le 7 mars 1758 qu'eut lieu son mariage avec l'officier du régiment de Guyenne.

En général, les officiers supérieurs des troupes étaient opposés aux mariages de leurs jeunes frères d'armes avec des Canadiennes. Ils avaient tant peur des mésalliances! Mais dans le cas de M. de Bellot, il n'y eut aucune opposition ni même d'hésitation. M. Doreil, commissaire des guerres, écrivait au ministre de la guerre, le 2 novembre 1757: "M. de Bellot va épouser Mlle de Ramezay. C'est un mariage mieux assorti que tous les précédents et très convenable".

Il semble qu'en 1759, après la prise de Québec par les Anglais, M. de Bellot obtint la permission de rester ici avec sa femme et ses enfants. C'est ce qui ressort d'une lettre de M. de Ramezay à son gendre, du 13 avril 1764. Il écrivait de Paris:

"Je ne puis laisser partir M. Charais (Charest) sans avoir le plaisir de vous donner de mes nouvelles et vous dire ma triste situation présente par les fausses accusations de Mrs de Vaudreuil et Lévis qui sont parvenus par tous leurs mensonges à persuader les Bureaux que si le Canada était perdu que j'en étais la seule cause; ils ont donné les derniers traits de leur fourberie. Je suis après faire un manifeste pour la justification de ma conduite et je demanderai qu'il soit publique (sic). Je me dois cela à moi-même. Si on me refuse, j'ai la *Gazette de Hollande* pour moi".

M. de Ramezay, après avoir donné quelques autres nouvelles à M. de Bellot, qui, apparemment, était à la veille de s'embarquer pour la France, le pria d'arrêter à Saint-Pierre et Miquelon. "Au surplus, disait-il, vous êtes bon et sage, et ce que je dis ne doit point vous gêner pour ce que vous auriez à faire de mieux".

Quelques mois plus tard, M. et madame de Bellot et leurs enfants s'embarquaient pour la France.

Madame de Bellot décéda à Saint-Sauveur de Blaye (Gironde) le 12 octobre 1780. Quant à M. de Bellot, il décéda au même endroit le 7 mai 1785. Il s'était remarié à Joseph-Marie Morel, veuve du major Étienne Ranquil. Son acte de sépulture lui donne la qualité de chevalier de Saint-Louis.

*Acte de mariage d'Antoine-Joseph de Bellot  
(Québec, 7 mars 1758)*

“Le sept de mars mil sept cent cinquante huit, vu la dispense de deux bans et du temps prohibé du carême et de la publication du troisième ban de mariage accordée le trois du dit mois par Monseigneur l'évêque en faveur de Mr Joseph-Antoine de Bellot, écuyer, capitaine d'infanterie au régiment de Guienne, fils de François de Bellot, écuyer, seigneur de Seyausac, et de dame Marguerite Chaupcatière de Chanterenne, ses père et mère, de la paroisse de Coubyeux, diocèse de Saintes, d'une part, et de mademoiselle Charlotte-Marguerite de Ramezay, fille de M. de Ramezay, écuyer, chevalier de Saint-Louis, major de la ville et gouvernement de Québec, seigneur de Saurel, et de dame Louise Godefroy de Tonnancour, ses père et mère, de cette paroisse, d'autre part, ne connaissant aucun empêchement au dit mariage, nous curé de Québec, soussigné, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par notre Mère la Sainte Eglise et ce en présence de M. de Ramezay, père, et de dame Louise Godefroy de Tonnancour, mère de l'épouse, de Jean Vallée et de Paul Bussière, soussignés ainsi que les époux, lecture faite. — De Ramezay — Bellot — Charlotte-Marguerite de Ramezay — Tonnancour de Ramezay — Jean Vallée — Paul Bussière — J. F. Récher, curé.”

*Germain Vassal de Monviel*

M. Vassal de Monviel, capitaine au régiment de Béarn, était d'une vieille famille de province, jalouse de sa gloire passée, de ses alliances et de ses relations.

M. Vassal de Monviel épousa, à Boucherville, le 30 novembre 1759, Charlotte Boucher de la Perrière, fille de François-Clément Boucher de la Perrière, capitaine dans les troupes de la marine, et de Charlotte Pécaudy de Contrecoeur.

Ce mariage ne se fit pas sans une vive opposition de la part de la mère du jeune officier. La famille Boucher de la Perrière était une des plus anciennes et des plus respectables du pays. Mais sa noblesse était récente et madame Vassal de Monviel s'horripila à l'idée que son fils faisait une mésalliance.

Le jeune officier avait demandé l'autorisation de sa mère pour épouser Charlotte Boucher de la Perrière. La vieille dame, veuve, avait répondu à son fils, le 4 janvier 1759 :

“J'ai reçu, mon cher fils, les lettres que par duplicata vous m'avez écrites tant dans le mois de juin que de septembre de l'année dernière, toutes relativement aux sentiments que vous avez pour mademoiselle de la Perrière. Rien au monde ne m'a plus surpris, monsieur, que de voir que vous avez contracté un engagement avec elle sans me consulter. Je ne doute pas qu'elle ne soit digne de vous. Mais je ne devais pas m'attendre à un tel procédé de votre part. Je suis d'autant plus étonnée sur votre compte que vous m'avez mandé de Frontenac les mariages de MM. de Barraute et de Figuery et que vous ne paraissiez pas être dans le goût de vous établir dans ce pays là. Pour me prouver votre répugnance au sacrement conjugal, vous me mandiez que les dames canadiennes étaient jolies, très aimables et fort dangereuses à ravir les coeurs et que pour ne pas laisser succomber le vôtre à la tentation, vous alliez vous bannir de la société des demoiselles. Malgré vos précautions, vous êtes pris, mon enfant; vous auriez pourtant bien fait de vous en tenir à vos résolutions, vous ne seriez peut-être pas dans le cas de vous repentir du parti que vous prenez.

“Vous vous étendez beaucoup sur la douceur du caractère, les façons et bonnes qualités de la personne qui possè-

de votre cœur. Le portrait que vous m'en faites me prévient infiniment en sa faveur, mais je trouve fort extraordinaire que vous ne me fassiez aucun détail de ses facultés, et des arrangements que vous prenez avec monsieur son père et madame sa mère.

“ Vos frères, vos sœurs et votre oncle ne sont pas moins sensibles que moi à votre conduite sur ce sujet, le silence que vous gardez sur cet article prouve qu'elle n'est pas riche; la fortune, j'en conviens, mon fils, n'est pas le parfait bonheur d'un homme, mais prenez-y garde, il en faut nécessairement.

“ Vous me mandez avoir réfléchi sur tous les événements et que vous n'en aurez jamais d'autres qu'elle; cette façon de demander de se marier me paraît singulière; cette phrase, si je vous aimais moins et si j'étais femme à prendre des travers, m'indisposerait contre vous. Elle me prouve l'indocilité d'un fils et le peu de soumission qu'il doit à une mère qui a toujours cherché l'occasion de lui donner des marques de l'amitié la plus tendre. J'ai fait ce que j'ai pu pour vous empêcher de vous embarquer; vous n'avez passé dans la colonie que pour une croix, honneur chimérique et vanité de votre part, vous n'aviez pas besoin de cette distinction pour être connu.

“ Mes avis sont bons quelquefois, si vous les aviez suivis et mes instructions, je ne serais pas dans le cas de me plaindre de vous, je ne me répands pas des démarches que j'ai faites pour vous auprès de M. de la Châteaugarais. Vous pourriez être marié à mademoiselle d'Eutrefoix, sa nièce, et les parents désiraient ardemment cette alliance. Elle vous aurait par toutes sortes d'endroits rendu heureux et content. Je ne voulais pas forcer votre volonté, et je m'opposerais bien moins à votre inclination. Si vous faites mal, tant pis pour vous; si vous faites bien, j'en serai la bonne mère très flattée.

“ Il ne me reste plus qu'à vous représenter de faire attention aux principes d'éducation et sentiments d'honneur

que vous a inspirés le plus digne père qui sera jamais. Votre frère n'a point d'enfants, vous devenez l'aîné de la maison, conséquemment vous et les vôtres devez soutenir une famille et un nom qui doit vous flatter, vous faire honneur sans vous en énorgueillir. Il faut qu'un homme bien né sache d'où il sort, qu'il soutienne sa noblesse avec distinction sans s'en faire gloire..."

La lettre solennelle et un peu empesée de madame Vassal de Monviel arriva à son fils comme moutarde après dîner puisqu'il y avait déjà plusieurs semaines que son mariage avait été célébré lorsqu'elle lui fut remise.

Hélas! l'union de l'héritier des Vassal de Monviel et de la jeune Canadienne ne fut pas de longue durée, un peu plus d'un an. Le capitaine Vassal de Monviel fut tué par une bombe pendant le siège de Québec par l'héroïque armée du chevalier de Lévis, le 15 mai 1760. Son acte de sépulture à l'Hôpital général le qualifie de chevalier de Lévis et ajoute qu'il décéda muni des secours de l'Eglise. Ce qui prouve, contrairement à ce qu'on croyait, que le capitaine Vassal de Monviel ne fut pas tué sur le coup.

Madame Vassal de Monviel se remaria, le 27 novembre 1765, à René Boucher de La Bruère, veuf de Louise-Renée Pécaudy de Contrecoeur, et décéda à Québec le 7 mars 1820, à l'âge de 82 ans et 4 mois. L'unique enfant né de son premier mariage, François Vassal de Monviel décéda adjudant-général des milices du Bas-Canada, le 25 octobre 1843.

*Acte de mariage de Germain de Vassal de Monviel  
(Boucherville, 30 novembre 1758)*

"L'an 1758 le 30 novembre après une seule publication de ban de mariage entre M. Germain Mouriel (sic) écuyer Sr. de Vassal, capitaine de regiment, fils de feu Mr. François (sic) Mouriel (sic) ecuyer Sr. de Mouriel (sic) et autres lieux et de dame Rose Fremond de Raimond ses père

et mère de la paroisse de St. Georges, diocèse d'Agen, d'une part et delle Charlotte Boucher, fille de Mr. François Clement Boucher Ecuyer Sr. de Laperrière, capitaine d'infanterie et de dame Charlotte Pécaudy de Contrecoeur ses père et mère de cette paroisse d'autre part, sans empêchement ni opposition, je ss. (sic) curé ay reçu leur mutuel consentement, et leur ay donné la bénédiction nuptiale en présence de Mr. C. Chevalier de Bernets, de Mr. Poulagos, M. François Boucher père de la fille, Claude Pécaudy, oncle et autres parents et amis qui ont signé. — Marchand ptre."

*Louis Blanchard Duval*

Louis Blanchard Duval, capitaine au régiment de Languedoc, en garnison à Montréal, fit comme ses frères d'armes de la Reine et de Béarn et épousa une Canadienne, mais il la choisit aux Trois-Rivières. Le mariage de Louis Blanchard et de Charlotte des Noyelles, fille du lieutenant de roi des Trois-Rivières, eut lieu dans la cité trifluvienne, le 7 janvier 1760.

*Acte de mariage de Louis Blanchard Duval (Trois-Rivières, 7 janvier 1760)*

"L'an mil sept cent soixante, le sept janvier, après la publication dun Banc de mariage, dispense des deux autres ayant été accordé par Monseigneur Levesque de québec, entre Louis ecuyer Sieur Blanchard capitaine au regiment de Languedoc, fils de Messire Mathurin Blanchard Duval, et de Dame Jte françoise Boutouillié Ses père et mère Denebont en Basse Bretagne. Et Damoiselle Charlotte Desnoyelle, fille de Messire nicolas Desnoyelle Lieutenant de Roy en cette ville, et de Dame Charlotte petit Sivilliers Ses père et mère de cette paroisse sans quil se soit rencontré aucun empêchement ny opposition, je Soussigné Curé de cette paroisse ay reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ay donné la bénédiction nuptiale en présence de Messieurs de Longeuil gouverneur en cette ville, DeRouville de montesson magrisse martel De tonnancour, Et plusieurs au-

tres parens et amis qui ont signé avec moy les jour et an que dessus. — Blanchard — noyelle — Rigaud de Vaudreuil — Longueuil — noyelle — Hertel de Rouville — G de Tonnacour — Sabrevois — Degannes — De St martin — montesson — Joibert Longueuil — Perrault — Labroquerie — Martel — Carrerot de tonnacour — boucherville — Labroquerie fleurimont — André de Rouville — charlotte grosbois — Croizille de St-Martin — Catherine Mora — Boucherville perrault — M. gasteineau — Fr Isidore marsollet, vic.”

*Charles Porcheron dit Decembre*

Autrefois comme aujourd'hui, nombre de gens ne se gênaient pas de prendre des titres ou des qualités qui ne leur appartenaient pas. Avant l'apparition des journaux ce subterfuge pouvait jusqu'à un certain point se pratiquer avec impunité. Qui aurait pu clouer au pilori les impudents coupables? Nous ne voulons pas accuser le sieur Porcheron dit Decembre d'avoir usurpé la qualité de chirurgien-major, mais il est certain qu'on l'a affublé de ce titre, notamment MM. Ahearn père et fils dans leurs *Notes sur la médecine au Canada*.

L'acte de mariage de Porcheron dit Decembre, à Québec, le 8 août 1763, le qualifie simplement de chirurgien. Lisons :

“Le huit d'août mil sept cens soixante-trois sur la dispense de deux bans accordée par M<sup>r</sup> le Grand-Vicaire et après la publication d'un ban de Mariage faite au prone de nôtre Messe parroissiale le Dimanche precedent entre le Sieur Charles Porcheron Chirurgien en cette ville, natif de la paroisse de S<sup>t</sup> Martial de la ville d'Angoulême, fils de feu S<sup>r</sup> Pierre Porcheron et de défunte Catherine Breau d'une part; et D<sup>lle</sup> Marie-Charlotte Laroche de cette ville, fille de feu Augustin Laroche et de Marie-Louise Corbin d'autre part; ne S'étant découvert aucun empêchement au dit Mariage, nous Curé de Québec Soussigné avons reçu leur mu-

tuel consentement et leur avons donné la benediction nuptiale suivant la forme prescrite par nôtre Mere la S<sup>te</sup> Eglise; et ce en presence des Sieurs Libéral Dumas et Charles Parent amis de l'Époux; de François la Roche frere et de Marie-Joseph Laroche soeur, de Michel LaRoche oncle de l'Épouse, des Sieurs Alexandre Dumas son beaufrere, Simon Soupiran, Michel Fortier, et François Emmanuel Moreau et de plusieurs autres parents et amis Soussignés ainsi que les Époux; lecture faite./ — C. Porcheron — Marie Charlotte Laroche — Laroche — C. Parent — François Laroche — Mari Johe Larohe — M. Fortier — Soupiran — Moreau — L. Dumas — A. Dumas — Boileau De Richebourg — Cureux Fortier — Marie Louise Cureux — Jh Bélant — CharLotte de Loeuille — Marguerite Caron — J. F. Récher, Curé.”

Le contrat de mariage de Charles Porcheron dit Decombre reçu la veille de son mariage par le notaire Moreau ne lui donne pas même la qualité de chirurgien.

Il dit: “Pardevant le Notaire Royal de la Cour et Conseil militaire de Québec y résidant soussigné et témoins cy apres nommés fut present le Sr Charles Porcheron *Negotian* en cette ville y demeurant, fils de Sr. Pierre Porcheron et de Catherine Breau ses pere et mere Dangoulesme Eveché dud. lieu, agé d'environ vingt neuf ans stipulant pour luy en son nom d'une part”.

Nous voulons bien concéder que le sieur Porcheron dit Decombre a été chirurgien après avoir fait du commerce mais nous doutons fort qu'il fut chirurgien-major dans les régiments de Montcalm.

#### *François-Prosper Douglass*

La famille de M. Douglass était d'origine écossaise mais il était né en France, à Montréal, en Bussy, diocèse de Lyon. du mariage du comte Charles Douglass et de Madeleine de Lilia.

Capitaine au régiment de Languedoc, François-Prosper Douglass était âgé de trente ans lors de son mariage, à Montréal, le 13 avril 1757, avec Charlotte de Lacorne, âgée de quinze ans.

Le 5 septembre 1757, M. Doreil écrivait au ministre :

“Nous avons eu beaucoup de mariages et deux d'officiers, M. Douglass et M. de Parfouru, capitaine au bataillon de Languedoc. Le premier a épousé une demoiselle et l'autre la fille d'un bourgeois.”

*Acte de mariage de François-Prosper Douglass  
(Montréal, 13 avril 1757)*

“Le treize avril mil sept cent cinquante sept après la publication d'un ban vue la dispense des deux autres et du tems prohibé accordée par Mre etienne Montgolfier grand vicaire curiales ayant pris le mutuel consentement par paroles de present Sr François prosper duglas (sic) écuyer capitaine au regiment de languedoc âgé de trente ans fils de Mr Charles comte duglas (sic) et de Dame Madelene de lilia (sic) Ses pere et mere de la paroisse de Montreal en buzey (sic) diocese de lyon d'une part et d'aussy presente dem<sup>le</sup> charlotte la Corne âgée de quinze ans fille de Sr. louis la Corne ecuyer Seigneur de terrebonne et autres lieux capitaine d'infanterie chevalier de l'ordre militaire de St. louis et de Dame elisabeth de ramezay ses pere et mere de cette paroisse d'autre part, les ay marie Selon les regles et coutumes observées en la Ste eglise en presence de M<sup>re</sup> antoine privat ecuyer lieutenant colonel commandant au regiment de languedoc de m. François du chat ecuyer capitaine aud regiment de m<sup>r</sup> louis la Corne pere de lépouse et de m. François xavier Joachim matissart capitaine aud. regiment de languedoc qui tous ont Signé. Douglas — charlotte Lacorne — Lacorne — Le Duchat — Matissart — deramezay la corne — joncaire — Dautrive — élizabette Lacorne — Privat (sic) — Deatz vic.”

*Jean-Baptiste-Guillaume Le Prévost de Basserode*

M. de Basserode était capitaine au régiment de Languedoc.

En 1757, dans les environs du fort George M. de Basserode envoyé à la tête d'un détachement contre les Anglais fut dangereusement blessé. Montcalm, pour le récompenser de sa bravoure et de ses longues semaines de souffrances, demanda pour lui la croix de Saint-Louis. Le chevalier de Lévis avait pour M. de Basserode les mêmes sympathies que le marquis de Montcalm. En 1759, il demandait au ministre de lui accorder une gratification. Il écrivait : "M. de Basserode, blessé considérablement les deux années précédentes, a passé deux hivers à Carillon".

Le 29 septembre 1760, dans l'église du Cap Lauzon (Saint-Joseph de Deschambault), M. de Basserode épousait Marie-Luce Quessy, veuve de Jean-Baptiste Cyr. La mariée était très respectable sans doute mais elle n'appartenait pas à la noblesse. Acadienne, elle était venue se réfugier à Québec avec des centaines de ses compatriotes chassés de l'Acadie par la misère.

Le mariage de M. de Basserode dut lui aliéner toutes les sympathies de ses frères d'armes à son retour en France.

*Acte de mariage de M. de Basserode (Deschambault, 29 septembre 1760)*

"Le vingt-neuvième jour du mois de septembre de l'année mil sept cent soixante dans l'église de St-Joseph sur le cap Lauzon Seigneurie d'Eschambeau pardevant Nous prêtre et Curé de la dite Eglise de St-Joseph se sont présentés Sieur Jeanbaptiste guillaume le Prévost de Basserode de l'Isle St-André capitaine et Croix de St-Louis, du régiment de Languedoc d'une part; et dame Marie Luce Quessy veuve de deffunct Jeanbaptiste Cire acadienne d'autre part; auxquels nous avons donné la bénédiction nuptiale selon les for-

mes et cérémonies prescrites par Notre Mère Ste Eglise par-devant les témoins soussignés. a deschambeau le vingt neuvième jour du mois de septembre mil sept cent soixante. — Basserode — marie quessy — fridricq Léonard Provau — Menage curé de St-Joseph.”

---

## L'ORIGINAL CHIMISTE

---

Ceux qui vécurent à Montréal durant la dernière décade du XIX<sup>e</sup> siècle n'ont pas oublié le fabricant du Pain Killer Raymond.

Petit de taille, rustaud, tête de faune ornée d'un nez bourbonien et de cheveux noirs frisés, cet industriel qui semble avoir été chimiste ne pouvait passer inaperçu, car il était partout où il y avait foule. Pour vendre sa drogue, Charles Raymond parcourait les marchés, les gares, les débarcadères; comme il avait de l'aplomb, qu'il s'exprimait facilement en anglais ou en français, il forçait les gens à l'écouter et à se laisser convaincre. Ainsi, il "arrachait" sa vie. Pendant un temps, il eut un laboratoire rue Notre-Dame, puis à deux ou trois autres endroits.

L'humoriste Pierre Voyer qui, dans un hebdomadaire, signait de brillantes chroniques, sous le pseudonyme Mistigris, nous invita, un jour, avec Arthur Plante, l'avocat élégant, au verbe facile, futur député de Beauharnois, à visiter l'établissement du sieur Raymond.

Ce chimiste habitait alors rue Saint-Dominique, un rez de chaussée assez spacieux mais bizarrement aménagé. A l'entrée, s'alignait une série de lits modestes; en suite, dans

---

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, 1930, p. 33.

une grande pièce quantité de fioles, de bouteilles, de bocaux s'étagaient le long des murs. Au centre de la pièce, gisaient des bassins et un fourneau.

Présentation faite. Cordiale réception. Offre de liqueurs et de cigares dont cependant l'hôte s'abstenait.

L'ami Voyer nous détailla alors les activités et les manières du bon Raymond qu'il connaissait depuis longtemps. Très calme, l'hôte laissa dire, souriant, puis il prit la parole. Démêlant que nous étions curieux de savoir pourquoi il avait un dortoir si bien fourni, au lieu d'un salon, et voici ce qu'il nous communiqua :

“Dans le quartier où je loge, il y a souvent des demoiselles sans abri le soir. Voilà pourquoi j'ai imaginé de leur créer un petit refuge. En paiement de leur coucher et de leurs repas, volontiers, elles m'accordent quelques heures de besogne, tel que lavage des fioles qui contiendra mon élixir puis collage des étiquettes et emballage. C'est tout.”

Adroit causeur, il nous initia, en plus, à quelques-uns des mystères de Montréal : histoires tristes ou gaies, toujours vécues et dont il aurait pu faire un livre. Sous une rude enveloppe, on percevait un cœur sensible. Il croyait vraiment à l'efficacité de son tue-douleur dont il tenait la formule d'un pharmacien, et sa pitié pour ses “aides” d'un jour ou deux, quoique non désintéressée, était cependant véritable.

Sans doute, il se trouvait parmi ces épaves des filles perdues, mais bien d'autres n'étaient que momentanément éperdues, ayant été attirées vers la ville dans l'espoir de trouver un emploi et de se faire un petit pécule. Désillusionnées, craignant les pièges, la disgrâce, la misère, elles souhaitaient pouvoir retourner dans leurs hameaux sans recourir à une protection officielle qui les auraient classées. Pauvres filles.

Le fabricant de tue-douleur disparut un jour sans laisser trace, du moins pour nous.

E.-Z. MASSICOTTE

## LOUIS HÉMON À CHAPLEAU

---

L'important ouvrage de M. W. Stewart Wallace *Encyclopedia of Canada* dit de la petite ville de Chapleau :

“Ville du district de Sudbury, en Ontario, sur un tributaire de la rivière Moose, et sur la ligne principale du chemin de fer Canadien Pacifique, à cent soixante-dix milles au nord-ouest de Sudbury. Elle a pris son nom de sir Adolphe Chapleau, secrétaire d'Etat du Dominion de 1882 à 1892. Chapleau tient son importance du fait que cette ville est un point important de la ligne du Canadien Pacifique et aussi parce qu'elle est un centre minier et un poste pour le commerce de bois.”

Chapleau fut fondée par les Canadiens-français de la province de Québec, principalement venus du Bic et des paroisses voisines. Dans un travail récent de Gemma Gagnon, nous trouvons les noms suivants parmi les premiers colons de Chapleau : Lambert, Lafrance, François Blais, Noël Lemieux, Majorique Thériault, Thomas Bouillon, Napoléon Blanchet, Alexandre Langis, Octave Boucher, Georges Ouellet, Adélarde Parent, Alphonse Gagné, Octave Morin, Alfred Leclerc, Baptiste Michaud, Albert Longchamp, Louis Longchamp, Joseph Levesque, Félix Godbout, Hildevert Gagnon, etc, etc.

On peut fixer la naissance de Chapleau à 1883. La plupart de ces Canadiens-français du bas du fleuve vinrent dans le Nouvel-Ontario pour travailler à la construction de la ligne du Canadien Pacifique. Le pays leur plaisait et ils décidèrent d'y rester.

Cet exode se fit il y a plus de soixante ans. Disons que les fondateurs de Chapleau et leurs fils, tout en restant respectueux des lois de leur province d'adoption, sont demeurés Canadiens-français et catholiques.

La langue française est en honneur à Chapleau. Les bâtiments religieux de même que les écoles de la petite ville témoignent que ses citoyens conservent la générosité et le dévouement de leurs anciens concitoyens de la province mère pour tout ce qui intéresse leur langue et leur religion.

N'est-ce pas par une permission de la Providence que Louis Hémon, l'auteur de *Maria Chapdelaine*, est venu mourir à Chapleau, en 1913? Il repose depuis plus de trente ans dans le cimetière catholique de Chapleau, au milieu d'une population aussi canadienne-française que celle qu'il a chantée dans son immortel roman.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a érigé, en 1920, un monument en l'honneur de Louis Hémon dans le cimetière de Chapleau. Et, en juin 1938, au vingt-cinquième anniversaire de la mort de Louis-Hémon, la Société des Amis de *Maria Chapdelaine* et la Compagnie du Canadien Pacifique honoraient à leur tour à la mémoire du grand écrivain en lui élevant un autre monument sur la place publique de Chapleau.

On peut consulter sur Chapleau une brochure de la Société Historique du Nouvel-Ontario intitulée *Chelmsford, Coniston, Chapleau*.

---

## MESSAGER DE MONTCALM

---

Le gouverneur de Vaudreuil et le marquis de Montcalm ne s'aimaient pas d'amour tendre. Celui-ci avait le verbe haut, l'esprit mordant, le sentiment de sa supériorité sur l'autre. Le marquis de Vaudreuil, moins instruit, d'esprit lent à concevoir, était comme tous ceux qui sentent leur infériorité, d'une grande susceptibilité. Aussi deux coteries ou plutôt deux partis ne tardèrent pas à se former autour de

ces deux hommes. M. de Montcalm eut pour lui les hauts officiers de l'armée régulière et le gouverneur les officiers des troupes de la marine, les fonctionnaires civils et tous ceux qui d'une façon ou d'une autre vivaient du patronage.

Jusqu'à 1758, les partisans du marquis de Montcalm restèrent un peu dans l'ombre. Mais la victoire de Carillon remportée par Montcalm avec l'aide presque exclusive des troupes françaises leur permit de lever la tête. Ils crurent l'occasion bonne pour, comme ils le disaient en petits comités, débarrasser le pays du gouverneur de Vaudreuil.

Celui-ci avait choisi le sieur Péan pour aller porter en France la nouvelle de la victoire de Carillon. M. de Vaudreuil avait commis là une erreur de jugement qu'on ne s'explique guère. Péan était une créature de Bigot qui lui avait permis de devenir millionnaire aux dépens de la colonie. Capitaine dans les troupes de la colonie, Péan négligeait ses devoirs militaires pour augmenter sa fortune. Il va sans dire qu'il allait annoncer au ministre et peut-être au roi une victoire à laquelle il n'avait pris aucune part.

Aussi, l'erreur de tactique du marquis de Vaudreuil fut vite exploitée par les amis du marquis de Montcalm. Celui-ci était peut-être du complot mais il eut l'esprit de n'y pas paraître.

On soupçonnait que le marquis de Vaudreuil serait peu enthousiaste sur la victoire de Carillon et chercherait peut-être à en attribuer une partie du mérite aux troupes de la marine, presque toutes canadiennes.

Il s'agissait donc de *faire arriver* les dépêches du marquis de Montcalm avant celles du gouverneur de Vaudreuil.

Péan s'embarqua à Québec à l'été de 1758.

C'est M. Doreil, commissaire des guerres, ami intime du marquis de Montcalm, qui chargea le capitaine Canon, commandant de la frégate du roi *La Valeur*, de porter au

ministre les dépêches de Montcalm. La lettre de M. Doreil au ministre du 18 août 1758 nous donne quelques détails sur la mission dont se chargeait le capitaine Canon :

“Je l’ai engagé, disait-il, à se charger de toutes les dépêches de M. le marquis de Montcalm et des miennes. Je les ai toutes réunies dans des paquets généraux timbrés “lettres à mettre au premier bureau de poste à l’arrivée en France” pour qu’elles puissent vous parvenir plus sûrement qu’en passant par les bureaux de la marine. J’ai seulement remis à M. Canon quelques paquets simples pour vous, Monseigneur, pour M. de Crémille et pour M. de Moras, qui l’autoriseront à se faire donner des chevaux de poste. Il m’a promis, Monseigneur, de vous remettre les vôtres un quart d’heure après qu’il aura sorti de chez M. de Moras où il ne peut se dispenser d’aller d’abord, étant directement sous ses ordres.”

Dans la même lettre, M. Doreil disait encore : “Vous serez informé assez à temps, Monseigneur, pour pouvoir assurer au Roi aussitôt que lui (Péan) la nouvelle de cette victoire, et de faire connaître à Sa Majesté que c’est M. le marquis de Montcalm et les troupes françaises qui viennent de sauver la colonie dans son plus grand danger”.

Qui arriva le premier auprès du ministre ? M. Péan ou M. Canon ?

Nous l’ignorons, mais les dépêches ne changèrent rien au décret de la Providence. Treize mois plus tard, la bataille des Plaines d’Abraham était perdue et la mort de Montcalm mettait fin à ses disputes avec M. de Vaudreuil.

P.-G. R.

---

(La fin dans le prochain numéro)